

## Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 22 novembre 2022

Délibération n° 117-2022

Point 05.1

### Point 05.1 de l'ordre du jour

#### Procès-verbal de la CFVU du 04 octobre 2022

#### EXPOSE DES MOTIFS

La Commission de la formation et de la vie universitaire de Strasbourg est invitée à adopter le procès-verbal de la séance du 04 octobre 2022.

#### Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte le **procès-verbal de la séance de la CFVU du 04 octobre 2022**.

#### Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	23
Nombre de voix pour	23
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

#### Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité

Fait à Strasbourg, le 23 novembre 2022

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

# 4 octobre 2022

## Procès-verbal de la Commission de la formation et de la vie universitaire

### SOMMAIRE

1. Informations générales.....	3
2. Bilan de la Licence CPES.....	4
3. Présentation de la certification SP+ .....	6
4. Plan de solidarité .....	8
5. Répartition N1-N2 au sein du volet Formation du budget 2023 .....	10
6. Cahier des charges de l'AAP Investissement formation 2023 .....	14
7. Modification de maquettes – Faculté des sciences économiques et de gestion.....	15
8. Nouvelle procédure d'admission des candidats en situation d'exil .....	15
9. Modification des modalités d'admission en filière santé (MMOPK) .....	16
10. Convention annuelle entre l'Unistra et le CROUS pour le logement d'étudiants en mobilité internationale .....	16
11. Accord pour l'accueil d'étudiants entre la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion / Université de Strasbourg et l'Université d'Etudes Internationales du Sichuan (République Populaire de Chine).....	17
12. Renouvellement de la convention entre l'Unistra, l'Université catholique de Louvain et l'Université Saint Louis (Bruxelles) aboutissant à la délivrance d'un double diplôme de Master .....	17
13. Divers .....	17

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Alexandra KNAEBEL, Vice-présidente Formation et parcours de réussite, présidente de séance

Membres élus

Collège A

M. Benoît MASQUIDA, Mme Rachel SCHURHAMMER, M. Bruno TRESCHER.

Collège B

M. Cyrille BLONDET, M. Jean-Daniel BOYER, Mme Pascale ERHART, Mme Valérie FRITSCH-NOIRARD, Mme Laurence RASSENEUR, Mme Marion STRUB.

Collège BIATSS

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT, M. Mohammed CHARGUI, Mme Pauline DUDKA, Mme Delphine KAPPS.

Collège étudiant

M. Léo FACONNIER, M. Arnaud GISSINGER, M. Jehan GOUNELLE, Mme Paulina HERNANDEZ-ROUSSET.

Personnalités extérieures

/

Membres invités permanents

Mme Sophie ROUSSEL, Directrice du CROUS de Strasbourg.

Invités

M. Alexandre MENY, Vice-président Vie universitaire, M. Christophe De CASTELJAU, Directeur général des services adjoint, M. Thierry BURGER-HELMCHEN, Vice-président délégué Offre de formation, accréditation, Mme Camille FAUTH, Vice-présidente déléguée Transition secondaire/supérieur, orientation, M. Édouard LAROCHE, chargé de mission Qualité des formations.

M. Jean-Paul DE LA RICA, Directeur des études et de la scolarité, Mme Susie DUMOULIN, Directrice adjointe du Service des bibliothèques, Mme Diane DUPRONT, Directrice du Service de la vie universitaire, M. Bernard LICKEL, Directeur Espace Avenir, Mme Aude ROCHOUX, Directrice du Service de santé universitaire, Mme Sophie ROUSSEL, Directrice du CROUS de Strasbourg, M. Dominique SCHLAEFLI, Directeur adjoint du Service de formation continue.

Mme Clémentine BOURGEOIS, Mme Marie-Alexandra CHINETTI, Mme Nathalie OSTRE, Mme Jeannine RENNER (DES).

Invités : M. François GAUER, Vice-président Politique numérique et démarche qualité, M. Jean-Emmanuel RUDIO, Directeur du pilotage et de l'amélioration continue, M. Mathieu SCHNEIDER, Vice-président Culture, science-société et actions solidaires, Mme Marie DEROCHE (DIREV), Mme Frédérique BERROD, Vice-présidente Finances, Mme Caroline MESSNER WOLFF, Directrice des finances, M. Aurélien JORDAN, Ingénieur projets internationaux de la Direction des relations internationales, Mme Camille FLORENTZ, Responsable Pôle Mobilité Hors Erasmus+ de la Direction des relations internationales

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS

M. Michel DENEKEN, Président de la CFVU (excusé)

Membres élus

Collège A

Mme Anne-Véronique AUZET, M. Fabrice FAVRET (procuration à Mme Rachel SCHURHAMMER), Mme Esther KELLENBERGER (procuration à M. Cyrille BLONDET), M. Jean-François LAFAIX, M. Erik-André SAULEAU.

Collège B

Mme Pascale ERHART (procuration après son départ à M. Cyrille BLONDET), Mme Pascale PECCAVY (procuration à Mme Laurence RASSENEUR), M. Thierry PRADIER (procuration à M. Benoît MASQUIDA).

Collège BIATSS

/

Collège étudiant

M. Mohammed AZADPOUR, M. Louis-Marie BÉDEZ, Mme Capucine BLANDET (procuration à M. Arnaud GISSINGER), M. Grégoire GALL, ~~M. Florent MANRIQUE~~, M. Gauthier MARCOT, M. Nahom Gedil MEKURIA, Mme Louise PETER, Mme Laura PLUOT (procuration à M. Léo FACONNIER), Mme Zoé ROMMELFANGEN, Mme Eda SENCALIS, Mme Lucie SOLUNTO (procuration à M. Arnaud GISSINGER).

Personnalités extérieures

M. Dominique KERN – Réseau EUCOR (procuration à Mme Rachel SCHURHAMMER), Mme Doriane RAPP – Provisoire du Lycée Jean Rostand Strasbourg (procuration à M. Bruno TRESCHER), Mme Irène WEISS – Conseil régional.

Membres invités permanents

Mme Valérie GIBERT, Directrice générale des services, M. Alexis WARRET, Agent comptable de l'Université de Strasbourg

Invités

Mme Sophie KENNEL, Vice-présidente déléguée Transformation pédagogique.

M. Sylvain DIAZ, Directeur du Service universitaire de l'action culturelle, Mme Lucie GONIN, Service Communication, M. Thomas KEDINGER, Directeur du Service des sports.

La séance est ouverte à 14 h 10, sous la présidence de Mme Alexandra KNAEBEL.

Mme Alexandra KNAEBEL ouvre la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), le quorum étant atteint.

### Informations

#### **1. Informations générales**

Mme Alexandra KNAEBEL annonce que le Studium a ouvert ses portes la veille à 8 heures. Il a accueilli la première journée plus de 6 500 étudiants. Elle invite les membres de la CFVU à le découvrir ; c'est un espace majestueux, spectaculaire et qui profite à l'ensemble de la communauté universitaire. C'est probablement le projet phare de l'opération Campus des dix dernières années.

Elle informe que la Journée Portes ouvertes (JPO) de l'Unistra, prévue initialement le 11 mars 2023, est avancée au 4 mars 2023. En effet, la date limite de confirmation des vœux sur Parcoursup est fixée au 8 mars 2023.

Elle fait ensuite un point d'étape sur l'évaluation par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres). La phase d'auto-évaluation et de bilan de la précédente offre de formation est terminée et la phase d'évaluation des formations par le Hcéres démarre. Des auditions à distance auront lieu pour un échantillon de formations, à savoir 18 formations de master le mercredi 12 octobre 2022 et 16 formations de licence le jeudi 13 octobre 2022. Les rapports provisoires d'évaluation devraient être transmis dans la première semaine de janvier 2023. Après la remontée des corrections et observations par l'Université de Strasbourg (Unistra), les rapports définitifs devraient être adressés au plus tard début février 2023. Elle laisse la parole à M. Burger-Helmchen pour évoquer la phase d'accréditation.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN passe en revue une diapositive qui récapitule les actions à mener par les composantes et celles à mener par la vice-présidence (VP) Formation, la Direction des études et de la scolarité (DES) et les élus de la CFVU. En date du 4 octobre 2022, la VP a collecté le fichier de structure de l'offre de formation de quasiment toutes les composantes sachant qu'elles devaient le remonter pour le 1<sup>er</sup> octobre 2022. Elle fera un premier retour aux composantes pour le 1<sup>er</sup> décembre 2022 (et non pas le 1<sup>er</sup> novembre 2022 comme indiqué sur la diapositive) sur la soutenabilité des propositions au niveau de l'Unistra. Pour ce faire, la VP, la DES et la CFVU seront amenées à consulter l'ensemble des fiches de structure de l'offre de formation et à émettre des commentaires et des critiques, voire à les voter. Les composantes seront ensuite invitées à envoyer pour vérification pour le 20 janvier 2023 leurs dossiers à transmettre au Hcéres avec les mentions et les parcours souhaités. Au 1<sup>er</sup> mars 2023, la DES téléversera les dossiers sur le site du Hcéres. En interne, les composantes devront présenter des dossiers de création ou de reconduction de formations plus étoffés. En effet, les élus de la CFVU souhaitent voir des modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC) complètes, des syllabus et une structuration unité d'enseignement (UE) par UE, éléments qui sont très réduits dans le dossier remonté au Hcéres. Cela demandera donc aux collègues de faire un effort supplémentaire pour présenter une offre de formation complète. En mai et juin 2023, la CFVU se prononcera sur les maquettes de la nouvelle offre de formation et en novembre 2023 sur les capacités d'accueil. Ces dernières pourront alors être mises en ligne sur Parcoursup ou Monmaster en décembre 2023. La nouvelle offre de formation sera déployée à compter de septembre 2024. Il s'enquiert des questions.

Mme Rachel SCHURHAMMER se demande si la remontée des MECC pour les dossiers de reconduction pour le mois d'avril 2023 n'est pas trop tôt. C'est un an et demi avant l'ouverture de la formation, surtout si les composantes veulent travailler sur des modes d'évaluation différentes. M. Thierry BURGER-HELMCHEN précise que ce sont les maquettes qui sont demandées pour avril.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN poursuit. Pour accompagner les collègues responsables de formation (de parcours ou de mention), plusieurs webinaires en mode questions-réponses et des séminaires thématiques seront organisés. Les thèmes proposés sont la mise en œuvre de l'offre de formation, l'approche par compétences, la professionnalisation et l'évaluation continue intégrale (ECI). Mme Alexandra KNAEBEL ajoute qu'il sera possible aussi d'installer des groupes de travail. Une demande a déjà été exprimée lors de la précédente CFVU sur les passerelles. M. Thierry BURGER-HELMCHEN indique que la VP aimerait mettre en place une sous-commission de la CFVU qui se réunira deux à quatre fois entre maintenant et la séance de la CFVU de fin novembre afin de traiter l'ensemble des dossiers. Cela peut être une commission spécialement installée pour cet exercice ou la commission des MECC déjà existante et qui étudie généralement les dossiers avec finesse. Il sollicite l'avis des membres de la CFVU. M. Léo FACONNIER ne voit pas d'inconvénient à utiliser la commission des MECC à cet effet ; les élus étudiants seront présents. Mme Alexandra KNAEBEL, constatant qu'il n'y a pas d'objection à ce format, propose de partir sur cette commission MECC. M. Thierry BURGER-HELMCHEN leur communiquera les dates de réunion prochainement.

Mme Alexandra KNAEBEL cède la parole à M. LAROCHE pour un point sur la certification en langue anglaise. M. Édouard LAROCHE informe que la saison 2 de la certification en langue anglaise sera lancée prochainement. Elle sera cette fois-ci facultative pour les étudiants. Lors de la prochaine CFVU, un bilan et la marche à suivre seront présentés. Le groupe de travail installé pour la mise en place de la certification va se réunir. Il renouvelle son invitation d'avoir deux étudiants pour participer à la réunion du groupe de travail au mois d'octobre. *(Arrivée de Mme CARLOT-SCHMITT à 14 h 20)*

M. Alexandre MENY n'ayant pas d'information à partager sur la vie universitaire, Mme Alexandra KNAEBEL passe au deuxième point.

## **2. Bilan de la Licence CPES**

Mme Alexandra KNAEBEL donne la parole à Rachel Schurhammer, qui coordonne le Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (CPES), pour présenter un premier bilan suite à une demande formulée lors d'une précédente CFVU. Elle rappelle qu'il a débuté en septembre 2020.

Mme Rachel SCHURHAMMER remémore que la création du CPES répond à une demande ministérielle de mettre en place un cursus en trois ans avec une composante pluri et inter disciplinaire forte, une spécialisation progressive et une ouverture internationale. L'Unistra a choisi de l'adosser à une licence avec une demande d'ouverture d'une mention spécifique, « sciences et société ». Toutes les CPES existantes s'appuient sur un partenariat fort entre un lycée, proposé par le rectorat, et une université. Le CPES doit bien sûr être complémentaire et non pas concurrentiel. À l'Unistra, au vu des composantes intéressées par la création de la filière, cela a donné lieu à la création de deux parcours : un centré sur les sciences et un centré sur les sciences économiques, juridiques et sociales (SEJS). La lettre de mission du ministère incluait aussi une politique sociale et territoriale, d'où le nombre important de CPES ouverts à travers la France, et un objectif de 30 à 40 % de boursiers à l'intérieur des filières. Elle explique qu'au moment de la validation des candidatures Parcoursup, *via* le rectorat, les candidatures classées boursières arrivent en premier dans la liste et ont une priorité en termes d'affectation dans la filière. L'intérêt de la coopération est une insertion progressive à l'université. À Strasbourg, les enseignants du lycée Kléber qui interviennent tous en classes préparatoires assurent des enseignements avec un fort transfert de connaissances et un suivi du travail personnel de l'étudiant et l'université amène l'adossement à la recherche avec des travaux et des stages en laboratoire de recherche, des séminaires, une ouverture internationale et des enseignements spécifiques en lien direct avec la recherche – c'est la différence par rapport aux enseignements en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Le cycle est porté par la Faculté de chimie et quatre autres composantes sont impliquées ; elle les liste. La capacité d'accueil était de 45 places, mais il est envisagé de demander l'ouverture de deux filières sur Parcoursup de 25 chacune pour 2023-2024.

Elle dresse un panorama français de la vingtaine de CPES créés. L'Unistra avec le lycée Kléber et l'Université Paris Cité avec le lycée Janson De Sully faisaient partie de la première salve, sachant que celle qui tournait depuis longtemps était Paris Sciences et Lettres (PSL) avec le lycée Henri IV. Tous les autres ont ouvert cette année et aboutissent globalement à obtenir une licence,

dans des spécialités diverses et variées ; seule l'École normale supérieure (ENS) de Lyon délivre un bachelor et PSL donne un grade de licence. Certaines spécialités sont proches de celles proposées à Strasbourg, avec une filière centrée sciences et une autre centrée SEJS. Cependant, certains ont fait preuve de créativité : l'Université d'Amiens propose une filière Logistique, numérique et technologique et l'Université du Mans une filière Mobilités douces, développement durable et relations internationales. Tous ces CPES sont construits avec le même modèle, à savoir une intégration progressive de la composante universitaire – cela faisait partie de la lettre de cadrage et des moyens apportés par le ministère et les rectorats. Au fur et à mesure des trois années de licence, le volume horaire des enseignements effectué par le lycée diminue et celui effectué par l'université augmente. En L3, 100 % des enseignements sont effectués par l'université, mais le volume horaire est moins important puisque les étudiants passent un semestre à l'étranger ; cela se construit progressivement et varie selon les habitudes des composantes. Elle détaille le contenu de la licence mention « Sciences et société » proposée par l'Unistra. Le volume horaire représente 27 heures par semaine (2 000 heures sur la licence) ; c'est plutôt un format double licence. En L1, il existe un tronc commun pour tous les étudiants (mathématique, informatique, français et philo, langues, et sciences et société) et une partie colorée en fonction du vœu des étudiants sur un parcours Sciences (chimie, physique, géosciences, biologie) ou sur un parcours SEJS. À la fin de la L1, ceux qui ont suivi le parcours Sciences peuvent intégrer une L2 Sciences (chimie, physique et mathématique) ou la L2 Sciences de la terre et ceux qui ont suivi le parcours SEJS peuvent rejoindre une L2 Sciences économiques et sociales ou Droits européens. Les portes de sortie des CPES sont un accès master (inter ou pluridisciplinaire, très axé recherche avec une forte expertise et international). Elle énumère tous les masters accessibles après les deux parcours. Concernant les profils de recrutement Parcoursup, lors de la première promotion, sur 144 candidatures et 121 dossiers classés, 24 étudiants étaient inscrits, dont 20 % de boursiers ; lors de la deuxième promotion, sur 196 candidatures et 132 dossiers classés, 27 étudiants sont inscrits, dont 26,6 % de boursiers. Sur les 30 vœux validés, 27 sont des élèves qui ont eu une mention au baccalauréat et 3 qui ont eu un baccalauréat étranger. Le premier qui a validé la candidature est le 6<sup>e</sup> ; cela montre l'attractivité de la filière et de bons étudiants étrangers ont choisi la filière en phase complémentaire de Parcoursup. La première promotion a été divisée en L1 en 8 étudiants en Sciences et 16 en SEJS – la 2<sup>e</sup> promotion en 10 et 17 – et en L2 quasiment de manière homogène entre les trois parcours. Elle signale que le volume horaire des cours spécifiques pour ces étudiants en L2 est faible, mais il est en cohérence avec les enseignements et les moyens dont disposent les composantes. De fait, il y a pas mal de mutualisations aussi pour intégrer les étudiants à la vie universitaire. Sur la première promotion, tous les présents aux examens ont réussi ; il y a eu un abandon pour raison de santé et un autre dès la fin du 1<sup>er</sup> semestre de L1 pour une orientation. La prochaine étape consiste à construire les L3, dont les UE mutualisées entre les trois parcours. Il a été décidé de faire la promotion de la filière de manière plus accentuée, en présentiel dans les lycées – cela n'était guère possible les trois dernières avec la crise Covid – et de proposer un appui à la recherche de stage et une préparation des semestres à l'étranger. Par ailleurs, les étudiants ont créé une association étudiante la semaine dernière pour avoir un sentiment d'appartenance et favoriser l'intégration des futures promotions, car ils sont transbahutés sur différents sites.

Mme Alexandra KNAEBEL dit qu'ils suivront avec attention le résultat à la fin de la 3<sup>e</sup> année de ces CPES, leur choix et leur insertion dans les masters de l'établissement ou ailleurs. Elle s'enquiert des questions. Mme Valérie FRITSCH-NOIRARD souhaite savoir si les enseignements dans les lycées sont spécifiques pour ces étudiants. Mme Rachel SCHURHAMMER répond par l'affirmative. À l'université, ils ont par parcours une certaine d'heures spécifiques sur les 400 heures de l'année sur la 2<sup>e</sup> année. Mme Valérie FRITSCH-NOIRARD en déduit qu'en 2<sup>e</sup> année en sciences, il n'y a que 9 étudiants dans les cours spécifiques. Mme Rachel SCHURHAMMER confirme. Une étudiante L3 plurisciences a été intégrée et ils sont en train de voir si des étudiants de la prépa École européenne de chimie, polymères et matériaux (ECPM) pourraient rejoindre cette filière-là. Mme Valérie FRITSCH-NOIRARD demande si les cours sont spécifiques parce que les matières sont spécifiques ou parce que l'emploi du temps ne permet pas de rejoindre d'autres UE. Mme Rachel SCHURHAMMER souligne qu'en chimie et en biologie, ils sont très contraints par les emplois du temps. Les étudiants de CPES vont faire tous les travaux pratiques (TP) en commun avec les étudiants chimistes et ont les cours de mathématique et de langues par exemple mutualisés avec le parcours SES à Kléber. Pour le reste des cours, ils ont choisi d'avoir des cours spécifiques, en chimie parce qu'ils n'ont pas d'emploi du temps récurrent et en chimie, droit ou économie sociale parce qu'ils essaient d'aller plus vite avec moins d'heures puisqu'ils ont déjà un volume horaire au lycée.

### 3. Présentation de la certification SP+

Mme Alexandra KNAEBEL accueille François Gauier, VP Politique numérique et démarche qualité et Jean-Emmanuel Rudio, Directeur du Pilotage et de l'amélioration continue (Dpac) pour la présentation de la certification Services publics+ (SP+)

M. François GAUER commence par présenter le contexte général de SP+ qui est celui de la démarche qualité et de l'amélioration continue avant de rentrer dans le détail de ce que le déploiement de SP+ va impliquer au sein de l'établissement. Il résume la démarche qualité en deux groupes de mots : un niveau de performance, c'est-à-dire une atteinte des objectifs, et pour la satisfaction de tous. C'est donc une recherche de performance dans les missions de l'établissement (la formation, la recherche et la valorisation) et pour le bénéfice de tous (les étudiants et les personnels). S'y ajoute la cohérence des actions et des projets et donc le fait que cette démarche est globale, dans laquelle l'on entre les uns avec les autres et pour les autres. Pour améliorer cette démarche, il convient tout d'abord d'être conscient, de verbaliser, de décrire des situations, que l'on va analyser par rapport à des objectifs pour comprendre ce qu'on peut en tirer et proposer des actions qui vont permettre de corriger ou d'améliorer. Ce sont finalement les mots fondamentaux de la démarche académique et de recherche. La démarche qualité est donc intrinsèque pour un établissement universitaire, même si on ne la nomme pas avec le vocabulaire des qualityiciens. La roue de Deming traduit la démarche d'amélioration continue : un plan, des objectifs définis, des actions, une vérification pour une possibilité d'ajustement de l'action, c'est-à-dire toutes les étapes qu'il a nommées avant dans la démarche académique. Comme toute roue, on repasse séquentiellement par ces étapes et on recommence la même démarche.

C'est dans cet état d'esprit que l'équipe souhaite entrer dans la démarche qualité et d'amélioration continue au sein de l'établissement. Un travail de fond est mené actuellement pour proposer avant la fin de l'année un schéma directeur (SD) de l'amélioration continue et de la démarche qualité. Aujourd'hui, ils vont parler de SP+ qui s'ancre dans des actions commencées il y a de nombreuses années. SP+ est la progression de la démarche Marianne enclenchée en 2008 qui visait à transformer l'action publique. L'Unistra s'est lancée dans la labellisation Marianne depuis 2014 avec des composantes et des services volontaires. C'est vraiment une démarche de certification de la qualité de l'accueil du public (des étudiants et/ou des collègues), avec une labellisation effectuée par un organisme certificateur externe ce qui avait un coût non négligeable. Dans le cadre de la certification SP+, un changement notable apparaît : on peut entrer dans la démarche avec une validation interne, sachant qu'il est toujours possible d'obtenir une certification externe payante. Cette possibilité d'une validation interne présente l'avantage qu'à moyens constants, on peut utiliser les sommes destinées à la certification Marianne pour déployer des actions au service de tous. C'est dans ce cadre que les établissements d'enseignement supérieur ont été invités à se positionner pour savoir s'ils voulaient se lancer dans SP+. L'Unistra ayant l'expérience de presque dix ans avec une dizaine de composantes et de services, l'équipe a choisi d'y aller rapidement pour engager le plus grand nombre de composantes et de services dans la démarche, avec comme objectif améliorer la qualité du service rendu aux usagers dans une démarche d'amélioration continue qui se décline en neuf engagements.

M. Jean-Emmanuel RUDIO parcourt les neuf engagements, regroupés en trois blocs : des services publics plus proches, des services publics plus efficaces et des services publics plus simples. Il existe une forte ressemblance avec Marianne avec quelques éléments en plus ; la transition pour les composantes qui étaient déjà engagées n'est pas très difficile. L'objectif de l'université est d'arriver à déployer les engagements SP+ sur l'ensemble des structures qui accueillent des étudiants d'ici 2025. Pour ce faire, plusieurs moyens ont été identifiés : un calendrier de déploiement négocié et adapté pour chacune des structures ; un accompagnement par le Département Qualité et contrôle interne (DQCI), principalement pour les structures qui n'étaient pas encore engagées dans la démarche Marianne ; un périmètre prioritairement ciblé sur les étudiants ; l'identification dans chaque structure d'un référent SP+ et la création d'un réseau de ces référents, destiné à être un espace d'échange, d'expérience et de bonnes pratiques entre les collègues des différentes structures ; une formation à l'audit interne aux référents qui le souhaitent afin qu'ils puissent devenir des évaluateurs des engagements SP+ ; la mise en place d'une commission interne qui attribuera l'attestation interne de respect des engagements de SP+ après la réalisation d'un audit interne. Trois éléments de contexte leur semblent favorables à l'atteinte de l'objectif : une acculturation croissante des différents acteurs de l'université à la démarche qualité, le travail en cours sur l'élaboration d'un SD et la réflexion en cours autour de l'installation de Pégase sur tout ce qui est organisation et fonctionnement des scolarités.

Il insiste sur la démarche d'accompagnement prévu pour le déploiement de SP+. L'accompagnement de premier niveau est assuré par le DQCI et comporte quatre séances de travail avec les référents de deux structures ; cela permet un

accompagnement personnalisé avec chacune des structures, par un système de vagues successives, d'ici la fin 2023. Ces quatre séances débouchent un an après sur une visite de bilan du déploiement des engagements SP+ avec l'établissement d'un rapport qui permettra à la structure de poursuivre dans la voie de la mise en œuvre des engagements de SP+. Ensuite, la composante peut, si elle le souhaite, passer à un niveau plus poussé dans le sens de la reconnaissance du travail accompli : réaliser un audit interne qui débouche sur une attestation interne délivrée par la commission précitée ou faire réaliser un audit externe qui débouche sur la notification d'une vraie labellisation externe, mais qui présente un coût qui sera à la charge de la structure. Il détaille le contenu des quatre séances de travail étalées sur 12 mois – le timing est flexible. À l'issue de chaque séance, l'idée est d'établir un plan d'action qui est suivi lors de la séance suivante. Il conclut en donnant les étapes à venir : l'identification d'un référent SP+ pour chacune des structures qui sera le point de contact de la Dpac, le choix d'une vague d'entrée dans le processus d'accompagnement entre septembre 2022 et décembre 2023 ; la constitution des groupes – soit deux composantes annoncent vouloir entrer dans la démarche ensemble ; soit la Dpac constitue les groupes – ; la formalisation de l'engagement de la structure dans la démarche de déploiement et la planification des premières séances de travail. Il fait savoir qu'à l'heure actuelle 60 % des composantes se sont inscrites dans le programme de déploiement, ce qui est déjà bien. Il faut néanmoins qu'il continue le travail de persuasion auprès des autres composantes.

Mme Alexandra KNAEBEL s'enquiert des questions. Mme Caroline CARLOT-SCHMITT observe qu'il existe actuellement une explosion de tout ce qui est ticket, qui entraîne une déshumanisation des rapports entre collègues. Si elle peut comprendre leur intérêt pour le support informatique ou la Direction du patrimoine immobilier (DPI), son utilisation pour d'autres sujets l'inquiète. Pour être tombée sur un système de ticket « à l'insu de son plein gré » la semaine passée, elle a constaté que le but des collègues n'est plus de répondre à sa question, mais de clore le ticket. Elle craint que cette démarche encourage ce genre de choses. M. Jean-Emmanuel RUDIO indique que dans le déploiement de SP+, il n'y a aucune obligation de mettre en place un système de ticket. La Dpac propose cet accompagnement, mais il ne s'agit pas de plaquer une méthode uniforme à l'ensemble des structures ; ce sera à chaque structure de s'emparer des neuf engagements de SP+ et de les mettre en œuvre de la façon la plus pertinente compte tenu de son contexte. Ce sera du travail sur mesure.

Mme Valérie FRITSCH-NOIRARD se renseigne sur le coût de la labellisation officielle. M. Jean-Emmanuel RUDIO indique que la labellisation Marianne était facturée environ 4 000 € pour trois ans. Le coût de la nouvelle labellisation SP+ n'est pas connu, puisque le label n'est pas encore finalisé. Comme tout augmente, on peut supposer qu'il sera plus élevé.

Mme Valérie FRITSCH-NOIRARD souhaite savoir si les composantes qui sont déjà labellisées Marianne auront le même protocole à suivre. M. Jean-Emmanuel RUDIO précise que les structures qui étaient déjà dans Marianne ont l'essentiel de ce qui est attendu dans les engagements de SP+. L'accompagnement de la Dpac sera forcément allégé. *(Départ de Mme Ehrart à 15 heures)*

Mme Valérie FRITSCH-NOIRARD signale que les composantes qui ont déjà fait l'effort d'être labellisées Marianne ont déjà dépensé 4 000 €. Si elles veulent continuer à être bonnes élèves, elles vont dépenser à nouveau au moins 4 000 €. S'agissant d'une démarche d'établissement, ce coût ne devrait-il pas être pris en compte par l'université ? Elle concède qu'au final, cela revient au même ; c'est l'argent de l'université. M. François GAUER confirme que cela revient au même. La question sous-jacente est : veut-on avoir une certification externe et pourquoi ? Ce qui est fondamental est de rentrer dans la démarche. Des auditeurs internes formés attestent, à l'échelle de l'établissement, que la démarche est de qualité et que le service rendu est à la hauteur de ses attentes. Ensuite, si la composante veut l'afficher par rapport au monde extérieur dans une politique de communication, elle a besoin d'un label externe qui le certifie. Ce n'est pas une nécessité pour en interne être sûr que la démarche est suivie. Mme Valérie FRITSCH-NOIRARD fait remarquer qu'ils l'ont bien fait pour Marianne. M. François GAUER dit que pour Marianne, quand on entrait dans la démarche, il fallait aller jusqu'au bout. Mme Pauline DUDKA demande s'il sera possible, si on s'inscrit dans cette démarche en interne sans passer par un organisme certificateur, de mettre tout de même en avant le label auprès des étudiants et des publics des composantes. M. François GAUER répond par l'affirmative, puisque la composante sera engagée dans la démarche SP+ ; en revanche, elle ne pourra pas dire : « Engagée dans SP+, certifié par telle compagnie externe. » M. Jean-Emmanuel RUDIO ajoute que la commission d'attribution de l'attestation interne permettra de reconnaître les résultats obtenus par la composante sous une forme officielle au sein de l'université, même si la composante n'aura pas le tampon AFNOR ou autre établissement qui certifie après s'être fait payer. M. François GAUER dit que l'équipe a estimé que cette plus-value de la norme externe, qui a un certain coût, n'est pas forcément hyper rentable pour

l'établissement et qu'il vaut mieux investir les sommes pour avoir un déploiement de la démarche plus ample à l'échelle de l'établissement et avoir plus de services et de collègues sur les rangs.

M. Léo FACONNIER s'interroge : comment un étudiant *lambda* et un élu étudiant de composante peuvent-ils s'investir dans leur composante pour cette labellisation ? M. Jean-Emmanuel RUDIO répond que l'élu étudiant peut, s'il est dans une structure qui ne serait pas encore engagée dans la démarche de déploiement de SP+, insister lors des conseils de composante de l'intérêt de s'y inscrire. Par ailleurs, la démarche SP+ comporte aussi un engagement sur la publication des résultats obtenus ; celle-ci doit normalement passer par une information au sein des conseils de composante.

Mme Alexandra KNAEBEL conclut en indiquant que la CFVU suivra l'évolution du déploiement de SP+ dans les composantes et les services de l'établissement.

#### Délibérations

#### **4. Plan de solidarité**

Mme Alexandra KNAEBEL donne la parole à Mathieu Schneider, VP Culture, science-société et actions solidaires.

M. Mathieu SCHNEIDER est ravi d'être devant la CFVU aujourd'hui et de faire valoir la troisième partie de l'intitulé de sa VP, les actions solidaires, à travers un plan de solidarité qui a été largement discuté l'année dernière dans plusieurs groupes de travail. Il évoque tout d'abord le contexte. Le site alsacien n'est pas celui à avoir le plus fort taux de boursiers en France, mais la corrélation entre les étudiants en difficulté sur un site et le nombre de boursiers n'est pas complètement linéaire. Au travers de différents indicateurs, il apparaît que les situations d'étudiants précaires s'accroissent dans les dernières années. La précarité existait avant la crise sanitaire, mais elle l'a amplifiée et le contexte économique tendu actuellement aussi. Pour les étudiants, la rentrée 2022-2023 a coûté entre 7 et 10 % de plus. Parallèlement, beaucoup d'acteurs – il faut s'en réjouir – œuvrent pour les étudiants pour le logement, l'accès à la restauration, l'accès aux aides et au droit, la vie universitaire, etc. Ils agissent chacun dans son champ sans toujours la coordination nécessaire – la crise l'a montré. Certaines collectivités ont aussi des envies d'agir, parfois opportunistes ou sur des objets pas toujours corrélés aux besoins ni aux actions des autres acteurs. En outre, globalement l'on manque de données qualitatives et quantitatives aux niveaux national et local pour connaître au mieux les besoins et la réalité de la population étudiante et agir au plus juste et au plus près de ces besoins. Pour finir, la question de la solidarité concerne la vie universitaire, mais aussi la formation, car un étudiant qui n'est pas dans des conditions décentes pour vivre aura plus de difficulté à réussir dans ses études ; Alexandra Knaebel porte dans son portefeuille l'intitulé « parcours de réussite ».

Ce plan intitulé « de solidarité » englobe trois éléments. Le premier est la solidarité *stricto sensu*, c'est-à-dire un mécanisme d'entraide et de soutien des institutions envers les étudiants, mais aussi un mécanisme d'entraide collectif des étudiants entre eux ou d'étudiant à étudiant. Le deuxième est la fragilité de certains à certains moments, que ce soit sur un plan matériel, pécuniaire, sanitaire ou psychologique. La solidarité doit prendre en compte les disparités ; bien qu'il soit utopique de vouloir les gommer, il s'agit de réduire ces inégalités des chances créées par ces différentes fragilités. Le troisième est la précarité, qui concerne des étudiants qui sont dans des situations souvent difficiles, voire de danger ; quelques cas leur sont relayés par les services sociaux ou par différentes instances, notamment la cellule de veille et d'alerte de l'Unistra. Le repérage est un sujet important, car un certain nombre d'étudiants n'osent pas, par pudeur, avouer leur fragilité ou leur difficulté ; il faut donc arriver à créer des espaces de discussion, d'échange et de confiance. L'enjeu du plan est simple : passer d'une solidarité conjoncturelle à une solidarité structurelle, c'est-à-dire de l'ancrer dans les institutions.

Il énumère les nombreux acteurs, tant internes à l'université (Service de la vie universitaire (SVU), Service de santé universitaire (SSU), etc.) qu'externes, dont le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous), et du milieu associatif propre à l'écosystème universitaire (syndicats, associations étudiantes) et non universitaire – la liste n'est pas exhaustive. Il cite quelques exemples d'actions : le fonds de solidarité institué par le CA en septembre 2020, les épiceries solidaires, la distribution alimentaire du Secours populaire français, etc. Il souligne que cela pose aussi la question de l'engagement ; la solidarité ne va pas sans engagement. Pour construire ce plan de solidarité, pendant toute l'année dernière, les acteurs internes de l'Unistra et le Crous ont travaillé pendant quatre mois au sein de quatre groupes de travail sur des thématiques précises ; les associations externes ont été consultées par ailleurs. À l'issue de ces réunions, ils ont convenu que ce plan serait à destination principale des étudiants – les personnels seraient intégrés dans un deuxième temps – et qu'il serait en grande partie abondé par des

crédits de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). Les quatre objectifs sont d'identifier les besoins des étudiants et trouver collectivement des solutions équitables et durables pour les aider ; coordonner l'action des parties prenantes à l'échelle de l'université et pourquoi pas à l'échelle du site strasbourgeois en étendant aux établissements publics de l'enseignement supérieur ; créer les conditions d'une meilleure écoute, d'un meilleur suivi et d'un meilleur accompagnement des étudiants ; être plus réactif pour ne pas être dépassé par les effets de crise – à peine la crise sanitaire finie, l'Unistra a eu à accueillir des étudiants ukrainiens.

Il détaille chacune des quatre actions proposées. La première consiste à créer un pôle de solidarité, qui coordonne ce qui se fait déjà et qui est l'interlocuteur des partenaires internes et externes et des étudiants, avec une logique de guichet unique, même si les compétences sont réparties entre différents services. Le guichet unique avait bien fonctionné au moment de l'accueil des étudiants syriens et des étudiants ukrainiens. Il s'agit de rendre visible la solidarité et de créer une transversalité. La deuxième action vise à créer une commission de solidarité, qui est un espace de concertation entre les acteurs listés précédemment, dans le but de connecter les besoins, de coordonner les actions en fonction des prérogatives de chacun et d'être réactif pour faire évoluer ces actions de solidarité selon les besoins et l'actualité. En fait, ils se fixeront eux-mêmes leurs propres besoins par rapport aux étudiants plutôt que d'attendre que les choses leur soient imposées par l'extérieur. Il affiche la liste des fonctions et des institutions qui composeraient la commission. Il informe que si la CFVU approuve ce plan, la commission se réunira dans les prochaines semaines. Il la présidera en articulation étroite avec Alexandre Meny, qui a été à ses côtés au pilotage pour la méthodologie de mise en place. La fondation Unistra, qui avait collecté pendant la crise sanitaire 450 000 €, siègera dans cette commission. La troisième action concerne la création d'un espace solidaire. On a besoin d'avoir un lieu où les étudiants, qui se trouvent dans une situation précaire ou difficile, peuvent se rendre avec une forme de confidentialité et où on les écoute. Bien entendu, beaucoup d'acteurs sont déjà à l'écoute des étudiants, mais souvent la place qui est dédiée à l'écoute individuelle est insuffisante pour des situations difficiles et complexes dues souvent à plusieurs facteurs ; on a besoin souvent d'une pré-écoute qui permet d'envoyer vers les bons interlocuteurs. Cet espace sera situé à l'Espace Saint-Georges et comprendra un espace d'accueil et d'aide aux démarches en ligne – il y a aussi de la précarité numérique qui n'est pas que l'accès à Internet, mais aussi la faculté à comprendre ces démarches dématérialisées – ; un espace d'écoute et de conseil avec un assistant social qui sera lié au fonctionnement du service social – le travail est en cours avec le Crous – ; un espace pour les partenaires avec un stockage important pour ceux qui font de la distribution alimentaire notamment. Des travaux budgétés sur les fonds CVEC sont prévus. La quatrième action est la mise en place d'un fonds, constitué du fonds d'aide en urgence mis en place dès septembre 2020 qui permet de venir en complément des aides déjà données par le Crous notamment ou pour des étudiants qui, pour des raisons diverses, ne peuvent pas bénéficier des aides existantes , d'un fonds de soutien aux initiatives étudiantes lié à la Commission d'aide aux projets étudiants (Cape), puisque, comme il l'a dit au début, l'initiative doit venir aussi des pairs ; et d'un fonds dédié aux actions propres à la commission. Le budget global serait de 50 000 €.

Pour finir, il met l'accent sur le manque de données quantitatives et qualitatives. Une stagiaire y a travaillé il y a quelques mois, mais il est nécessaire d'avoir des données régulières pour avoir connaissance des évolutions du plan, d'où l'idée de lancer dès cette année une première étude sur la situation sociale des étudiants sur le site strasbourgeois qui pourrait préfigurer un observatoire sur ces questions. Il existe déjà en local un observatoire territorial sur le logement ; s'ils arrivent à avoir des données sur les situations financières et sociales, ils parviendront sans doute à aider les étudiants au mieux et au plus près.

En termes de prérogatives, le plan de solidarité s'emparera de tous les sujets qui lui sembleront importants et nécessaires, dont les questions des aides financières, de la santé au sens large, l'accès au logement et au droit, l'accès à la nourriture et à la restauration. Il s'enquiert des questions et commentaires.

Mme Rachel SCHURHAMMER demande si un dispositif adaptable est prévu. En effet, souvent, quand on a besoin d'aide, il faut que cela aille vite ou alors les étudiants viennent en masse. Les services de ce type-là sont souvent contraints et ne peuvent pas accueillir plus de trois étudiants dans la journée. M. Mathieu SCHNEIDER indique que le constat fait aujourd'hui par les assistantes sociales – Mme Roussel, la directrice du Crous, pourra le confirmer – est qu'il existe déjà, en période normale, une surcharge, d'où l'importance d'avoir un sas, qui serait constitué par cet espace de solidarité, qui permettrait d'aiguiller les étudiants de façon adéquate et quand ils en ont besoin. S'agissant des périodes de pic de fréquentation, il faudra voir comment tenir l'espace par des vacataires du tutorat. Concernant la réponse dans l'urgence et la souplesse dans l'aide, un acteur est important : la fondation, qui peut mobiliser rapidement des fonds. Il en profite pour présenter Marie Deroche, qui a largement

œuvré à la construction de ce plan. Mme Marie DEROCHE admet qu'ils ont encore des progrès à faire en termes de réactivité et d'efficacité des aides. Ils vont essayer d'avoir une permanence en continu, dans des heures raisonnables, et une seule adresse contact. Quand il s'agit d'aides financières, le fonctionnement de la fondation permet une souplesse financière et juridique que l'université a moins. Mme Rachel SCHURHAMMER trouve que d'avoir un guichet unique est une bonne idée et facilite la vie en composante. Cependant, c'est souvent en cas de crise qu'on a besoin de support et de soutien rapides et dans ce cas, c'est en grand nombre. S'ils arrivent à mobiliser rapidement des moyens et des personnes, c'est intéressant. Mme Marie DEROCHE souligne qu'ils ont la chance de travailler avec un bon réseau, dont les assistantes sociales du Crous. Cette bonne collaboration et leur excellente réactivité permettent d'échanger rapidement sur les dossiers. Ils ont aussi des interlocuteurs à la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et à la préfecture ; le titre de séjour est aussi un objet de fragilité pour certains. Bien sûr, ils ont eu à faire face à certaines crises avec un afflux de personnes, par exemple venant de Syrie. Leur expérience les aide, même s'ils ont encore des progrès à faire.

Mme Aude ROCHOUX souligne qu'il faut aussi utiliser tout ce qui existe déjà ; elle cite notamment les étudiants relais, qui peuvent aussi être contactés avant d'avoir un rendez-vous avec une assistance sociale du Crous. Cela vaudrait le coup de faire un lieu ressources. M. Mathieu SCHNEIDER reconnaît qu'il existe un enjeu d'information sur les dispositifs existants ; un site recensant ces actions serait une bonne chose. Il appartiendra à la commission de s'emparer de cet enjeu.

Mme Sophie ROUSSEL déclare que le Crous de Strasbourg est content de prolonger son partenariat sur l'espace social sur ce champ plus large du Pôle solidarité. Le sujet de la solidarité préexistait et était dans le champ de plusieurs acteurs sur le campus de Strasbourg. Le Crous a une vocation plus large que les étudiants de l'Unistra, mais évidemment l'articulation avec ces étudiants est importante, car c'est la cohorte la plus nombreuse. D'ailleurs, le service social est partagé : les deux assistantes sociales de l'Unistra sont dans le service du Crous physiquement et les assistantes sociales du Crous font des permanences dans les lieux de l'université. Ce pôle, qui porte sur un champ plus large, complète ce guichet social unique ; cet espace Saint-Georges ne peut être que du plus pour les étudiants.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT souhaite savoir si les effectifs actuels permettront d'avoir un pôle qui fonctionne. M. Mathieu SCHNEIDER informe que l'idée est d'optimiser les ressources existantes en désengorgeant là où les étudiants viennent frapper à une mauvaise porte. Les différents circuits sont à bien baliser et l'information est cruciale. Ils vont travailler sur tous ces sujets. Il s'agit là d'adopter un plan de politique générale. Il reviendra devant la CFVU annuellement pour faire un bilan des réalisations et présenter les perspectives.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT demande si les étudiants pourront aller à l'Espace Saint-Georges sans rendez-vous ou y aura-t-il déjà un premier tri par téléphone vers le Camus, la Maison universitaire internationale (MUI), etc. M. Mathieu SCHNEIDER répond qu'il y aura bien un accueil sur site. Sur l'organisation exacte, il est encore trop tôt pour en parler. Mme Deroche a pris en charge ce pôle en septembre. Les travaux de rénovation vont encore durer quelques mois. *(Sortie de Mme Schurhammer à 15 h 35)*

Mme Alexandra KNAEBEL, en l'absence d'autres questions ou commentaires, propose de passer au vote.

Le plan de solidarité est adopté par la CFVU à l'unanimité des 23 voix. Mme Schurhammer ne prend pas part au vote.

## 5. Répartition N1-N2 au sein du volet Formation du budget 2023

Mme Alexandra KNAEBEL donne la parole à Frédérique Berrod, VP en charge des finances, pour présenter la répartition du budget du niveau 1 aux niveaux 2 (N1-N2) adopté par le CA. Il appartiendra à la CFVU de répartir les crédits alloués à la formation.

Mme Frédérique BERROD précise qu'elle présente le point avec Caroline Messner Wolff, la nouvelle directrice des finances. Elle rappelle le processus budgétaire : la lettre d'orientation budgétaire (LOB) a été discutée en congrès et adoptée par le CA en juin. Le budget N1-N2 a été construit sur la base de ces axes politiques et a validé par le CA le 27 septembre 2022. La CFVU va répartir les dotations aux composantes et la commission de la recherche (CR) les dotations aux unités de recherche (UR). Ensuite, chacune des entités remontera son budget au niveau de la Direction des finances (DFI) ; après une consolidation, cela donnera le budget initial (BI) 2023, qui sera soumis au vote du CA le 13 décembre 2022. *(Retour de Mme Schurhammer à 15 h 39)*

Concernant le budget N1-N2, il prend en compte uniquement les ressources de l'établissement. Les ressources des niveaux 2 (contrats de recherche, apprentissage, etc.) ne sont pas inscrites au niveau 1. Les ressources de l'établissement sont ensuite mobilisées en fonction de ses différentes missions, identifiées dans le document d'orientation stratégique (DOS) et présentées sur cette base depuis l'an dernier. Ce budget N1-N2 a été construit dans un contexte géopolitique défavorable du fait de la crise énergétique et de l'inflation. S'agissant de la crise énergétique, l'établissement fait face à des prix du gaz et de l'électricité qui sont très élevés et très volatiles, d'où une difficulté de programmer. Les services ont programmé en fonction des données disponibles cet été ; il est clair que cette programmation devra être revue à la hausse et une hausse à laquelle ils n'ont jamais fait face. Le contexte inflationniste est moins fluctuant, mais conduit néanmoins à l'augmentation de certains consommables, tels que le papier qui a augmenté de 30 %, ce qui peut entraîner aussi des problèmes d'approvisionnement. Dans ce contexte particulièrement compliqué, il sera nécessaire de mettre en place un plan de sobriété qui doit les amener à diminuer leurs consommations de 10 % sur les fluides sur deux ans. C'est la feuille de route confiée par le ministère la semaine dernière. Après la mise en place d'un plan d'urgence, il faudra réfléchir à l'ensemble des usages, que ce soit en formation ou en recherche. Par ailleurs, plusieurs facteurs de risque sont sous surveillance. Le premier est le glissement vieillissement technique (GVT), qui n'est pas financé et qui représentait 1,3 M€ en 2021. Si le GVT semble baisser un peu en lien avec la politique Ressources humaines (RH) maîtrisée, il se stabilise à un plateau à 1,5 M€ pour les prochaines années. Le deuxième risque est en lien avec l'augmentation du point d'indice. Le ministère s'est engagé à financer cette augmentation pour 2023 ; une ressource de 9,6 M€ a donc été indiquée. En revanche, l'Unistra mène actuellement une bataille sur le financement pour 2022 (4,8 M€) ; malgré le rappel du rectorat en CA et l'absence de notification en ce sens, le budget rectificatif (BR) 2022 a été validé par le CA en intégrant cette ressource, mais la menace de 4,8 M€ continue de peser. Le troisième risque, dont ils ont déjà parlé l'année dernière, est une accélération du coût des amortissements pour les travaux financés sur le plan pluriannuel d'investissement (PPI) et sur ressources propres des structures. Le dernier risque a trait à l'augmentation des dépenses récurrentes liée à l'arrivée de nouveaux bâtiments et/ou d'équipements plus techniques ; elle cite pour exemple le Studium.

Elle rappelle qu'en 2022, le budget N1-N2 était en déséquilibre de - 1 M€ avec 10 % de baisse sur les dotations des services communs et centraux et des composantes et une réserve de précaution avait été constituée. Pour 2023, il a été décidé par le CA de présenter un budget N1-N2 en déséquilibre de - 8 M€, en laissant les budgets des services et composantes au niveau 2022, en maintenant la réserve de précaution, en baissant les dotations de la recherche de 10 % par solidarité avec les services et les composantes et en inscrivant à ce stade + 5,4 M€ pour les fluides. Elle souligne que la réserve de précaution permet de faire face à des dépenses de solidarité. Par exemple, elle a été utilisée pour compenser les effets du Brexit sur les bourses d'étudiants et pour financer des projets de composante suite au dialogue stratégique ; une partie sera aussi utilisée pour le chauffage. Pour les fluides, elle rappelle que le montant est de 10 M€ en année classique ; il serait dans le budget N1-N2 2023 à plus 15 M€, ce qui est la prévision la plus réalisable. Les négociations sont en cours pour un nouveau contrat, l'actuel arrivant à terme au 31 décembre 2022, mais peu d'offres sont proposées et ne le sont que sur une année. Pour bénéficier d'une protection relative d'utiliser une offre qui prend en compte ARENH (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique), il faut avoir signé avant fin octobre. Pour financer ce déséquilibre, l'on prend en compte un déficit « technique », c'est-à-dire des ressources de rémunération obtenues les années antérieures et qui seront distribuées cette année – c'est une nouvelle pratique au niveau du ministère de notifier l'ensemble d'une enveloppe qui est à dépenser petit à petit – et l'on prélève 6 M€ du fonds de roulement (FDR) pour le financement des fluides ; il reste donc 1,3 M€ à trouver. Il faudra voir quel est l'atterrissage du BI ; en 2022, il n'était pas en déficit de 1 M€. Si la facture de fluides se creuse, il faudra envisager un déficit au BI. Elle s'attarde sur une diapositive ajoutée après les discussions en commission des finances, qui donne la ventilation du FDR de l'Unistra. L'une des solutions du ministère est de demander aux universités de mobiliser leur FDR. Celui de l'Unistra, qui s'élève à 148 M€, est gagé à hauteur de 94 %. L'emprunt par exemple ne peut pas servir à la facture énergétique ; il est mobilisé sur la politique immobilière et la dernière tranche de l'emprunt a été tirée en juillet dernier. Une autre partie est fléchée pour le PPI, qui permet en partie de réaliser des travaux d'efficacité énergétique ; ces travaux sont encore plus fondamentaux qu'il y a un an. La réserve prudentielle, qui doit être *a minima* à 15 jours, est à 19 jours de fonctionnement, nombre bien plus bas qu'il y a quelques années et qui laisse très peu de marges de manœuvre.

Mme Caroline MESSNER WOLFF présente les principaux éléments chiffrés du budget N1-N2. Elle commence par les ressources du niveau 1 qui ne sont pas les ressources complètes de l'Unistra, mais celles du niveau central, qui se montent à 429 M€. Elles sont composées de la dotation État en matière de masse salariale (330 M€) évaluée sur la base de la notification 2022 à laquelle ont été ajoutés une prévision de recette de 9,6 M€ au titre du financement du point d'indice et 3 M€ au titre de la loi de

programmation de la recherche (LPR). La dotation État en matière de fonctionnement se monte à 31 M€. S'ajoutent des ressources propres pour 20 M€, en augmentation notamment du fait de la hausse du préceptif de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et de certaines facturations des hébergés ou du datacentre, et des recettes non encaissables pour 48 M€ composées des frais environnés (contributions sur les ressources propres des composantes de formation et des unités de recherche pour des contrats notamment) et du financement de l'amortissement.

Ces moyens sont alloués aux différentes missions cœur de métier. Elle les passe en revue. Pour la recherche, l'enveloppe globale est de 20 M€. 5,3 M€ sont alloués aux UR et aux écoles doctorales (ED), avec une baisse de 10 % en solidarité avec les baisses 2022 des composantes et services. S'ajoutent une enveloppe de 1 M€ au titre de l'entretien locatif pour les bâtiments recherche et 500 000 € pour de l'investissement pour le renouvellement des équipements scientifiques. Pour la formation, l'enveloppe globale se monte à 21,5 M€. 6,5 M€ sont alloués aux composantes, répartis entre une dotation administrative et pédagogique et une dotation pour l'entretien locatif des bâtiments. La CFVU répartit cette enveloppe de 6,5 M€ sur la base d'un modèle d'allocation des moyens défini en 2014 et qui tient compte des effectifs étudiants et d'une valorisation d'un point pédagogique. 500 000 € sont dédiés à l'appel à projets (AAP) de la CFVU pour les investissements pédagogiques. Une enveloppe de 7,1 M€ est inscrite pour les droits de tirage en heures complémentaires, ainsi qu'une enveloppe pour le référentiel et les missions complémentaires et une dotation à des entités spécifiques (Service de formation continue (SFC), usine école Ease, etc.). La politique internationale bénéficie d'une enveloppe de 310 000 € répartis entre la politique internationale et le groupement européen de coopération territoriale (GECT) et le fonctionnement du Campus européen. Le montant global de la masse salariale de niveau central se monte à 317,9 M€. Il est en augmentation par rapport au budget N1-N2 2022 en raison du besoin supplémentaire de 1,5 M€ pour le GVT et de l'impact en année pleine de l'augmentation du point d'indice. Elle donne la répartition du montant de masse salariale entre les postes de titulaires et les rémunérations des contractuels sur plafond État, l'enveloppe pour les ruptures conventionnelles et la contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Le soutien à une université de service public comprend les moyens dédiés aux services (6,8 M€), en augmentation par un ajustement du budget de la logistique et du numérique et par une hausse de la politique de sûreté, et les moyens dédiés à la politique immobilière (27,5 M€), qui connaissent la progression la plus importante essentiellement liée à l'ajustement du budget des fluides (+ 5,4 M€) et du budget de maintenance et de nettoyage. Une enveloppe de 1 M€ a pu être dégagée pour procéder à des investissements en matière d'efficacité énergétique. Pour la vie étudiante, les moyens sont inscrits à hauteur de 3,6 M€, essentiellement financés sur la CVEC. Les moyens dédiés à la politique sociale se montent à 1,2 M€. De nouvelles enveloppes pour des missions transverses apparaissent pour la première fois, à savoir pour la mission Développement durable et responsabilité sociale (DD&RS), la mission Parité, égalité, diversité, et les sciences ouvertes. La ligne pour les sciences ouvertes n'est pas encore dotée au budget 2023.

Mme Frédérique BERROD s'enquiert des questions. Mme Valérie FRITSCH-NOIRARD souhaite savoir à quoi correspondent les 670 000 € pour le FIPHFP. Mme Caroline MESSNER WOLFF explique que c'est une contribution que l'établissement doit payer compte tenu de son taux de personnels handicapés parmi les personnels de l'établissement. Mme Laurence RASSENEUR ajoute que ce montant est dû parce qu'il n'a pas atteint les 6 % d'obligation d'emploi des personnes handicapées. Mme Caroline MESSNER WOLFF précise que l'établissement bénéficie d'un reversement, certes pas à ce niveau, pour financer des adaptations de postes de travail. M. Christophe DE CASTELJAU observe que cela ne veut pas dire que l'établissement n'a pas 6 % de personnels en situation de handicap, mais la Direction des ressources humaines (DRH) ne peut comptabiliser que ceux qui se sont manifestés. C'est une pénalité parce qu'Unistra n'est qu'à un peu plus de 3 %. Mme Laurence RASSENEUR pense que, quand le bilan de la mission Handicap leur sera présenté lors de la prochaine séance, ils pourront voir à quelle hauteur ils sollicitent le FIPHFP au regard de ce qu'elle leur donne. M. Christophe DE CASTELJAU avait compris que la demande concernait les actions en direction des étudiants. Mme Laurence RASSENEUR dit que la demande portait sur les deux versants, étudiants et personnels.

Mme Alexandra KNAEBEL, en l'absence d'autres questions, remercie Mme Berrod et Mme Messner Wolff pour la présentation du contexte général et du budget dans sa globalité et pas uniquement spécifique à la formation.

Elle propose de passer à la discussion sur la répartition du volet Formation sur la base du tableau projeté, obtenu en appliquant le modèle d'allocations sur la même enveloppe de 6,5 M€ que l'année précédente. Les évolutions mineures sur les dotations pour les facultés de santé s'expliquent par le fait que cette année, il n'y a plus d'étudiants en première année commune aux

études de santé (Paces) bis, ce qui a une incidence sur les effectifs. Elle demande si cette répartition suscite des questions ou des commentaires.

Mme Valérie FRITSCH-NOIRARD s'interroge sur la façon dont est calculé le coefficient pédagogique dans le modèle appliqué depuis 2014. On constate en effet que les écoles sont généralement extrêmement bien dotées par rapport à l'effectif de leurs étudiants. Pourquoi certaines ont-elles un coefficient pédagogique de 12 par exemple alors que des composantes, qui ont aussi des sciences dures, n'ont un coefficient pédagogique que de 3 ? Mme Alexandra KNAEBEL indique que ces coefficients ont été définis sur des réalités de fonctionnement lorsque le modèle a été établi. Il y a un lien aussi avec les référentiels. Elle concède que ces coefficients n'ont pas évolué, à l'exception d'un institut universitaire de technologie (IUT) qui a bénéficié d'un rattrapage pour arriver au même coefficient que les deux autres IUT. Mme Valérie FRITSCH-NOIRARD note que chaque année, on leur explique que cela est dû à l'histoire. Elle le comprend, mais on pourrait quand même se poser la question quatorze ans plus tard de la pertinence de cette différence. Le budget est équivalent pour des écoles et pour des composantes qui ont 2 400 étudiants pour des sciences similaires. Si les composantes ne se plaignent pas, c'est tant mieux. Mme Alexandra KNAEBEL a souvenir que lors de la précédente mandature, un groupe de travail avait été mis en place pour réfléchir à la révision du modèle, mais après plusieurs séances de travail, cela n'a pas abouti. L'année dernière, ils avaient évoqué la possibilité de rentrer dans ce modèle d'allocation, mais ils leur paraissaient pertinents d'attendre pour l'articuler avec la nouvelle offre de formation, notamment parce qu'un grand nombre de réformes était en cours de déploiement ; par exemple, les IUT sont passés d'un modèle de deux ans à trois ans. Ils avaient alors été interrogés sur la possibilité de faire tourner le modèle, non pas sur les inscriptions administratives (IA), mais sur les inscriptions pédagogiques (IP). Après étude par la DFI... Mme Frédérique BERROD annonce que c'est pire. Cela ne résout pas le problème et en accentue d'autres pour des raisons qui tiennent à la difficulté de fiabiliser les données sur les IP. Mme Valérie FRITSCH-NOIRARD parlait simplement du coefficient. Mme Frédérique BERROD l'entend. Ce n'est pas la première fois que la question se pose ; des négociations ont été ouvertes il y a quelques années, mais, à ce stade, ils ne sont pas arrivés à faire bouger ces éléments. Si cela devient une priorité pour les composantes, il faut les rouvrir. Pour le moment, cette clé de répartition résulte de l'histoire. L'idée était aussi, au moment de la fusion, d'éviter trop de pertes pour un certain nombre d'entités. Mme Caroline MESSNER WOLFF rappelle que précédemment à la fusion, le modèle d'allocation des moyens de l'État a été modifié pour passer au modèle Sympa avec des dotations globalisées. Avant, les dotations de l'État étaient fléchées directement pour les IUT et certaines écoles. Forcément, au moment de l'analyse des besoins, on partait sur le niveau de dépenses liées à ces dotations fléchées. Ils ont essayé d'homogénéiser tant que faire se peut en tenant compte des particularités de certaines formations. Ensuite, la tentative de révision effectuée il y a quelques années n'a pas abouti. Mme Valérie FRITSCH-NOIRARD dit que, quand on a l'habitude d'avoir beaucoup d'argent à dépenser, on ne voit pas pourquoi on accepterait d'en avoir moins. Cela fait plusieurs mandats que la même réponse est donnée. Il est certain que ceux qui ont 300 000 € avec 500 étudiants ne seront pas contents le jour où on leur dira de faire avec la moitié, mais d'autres composantes font avec ce qu'elles ont parce que de toute façon, on ne leur donne pas plus et qu'elles ne peuvent pas se mettre dans le rouge. Si elle est la seule à être interpellée par le sujet, ils peuvent en rester là. Elle suppose que la personne qui a créé l'algorithme n'est plus présente à l'université. Mme Alexandra KNAEBEL confirme qu'elle n'est plus là. Elle souligne qu'ils sont parfois sur des réalités, des diplômes et des finalités de diplôme différents, avec une professionnalisation bien plus marquée, qui peuvent justifier certains écarts. Elle n'est pas contre lancer la discussion. Pour l'avoir vécu une fois, elle a vu toute l'énergie déployée par l'ensemble des élus pour obtenir comme résultat : « Surtout on ne bouge rien parce que ce n'est pas possible. » Selon elle, ce n'est pas le bon moment aujourd'hui, car, dans le cadre de l'installation de la nouvelle offre de formation, il y aura sans doute des évolutions ou des modifications de flux du fait de la mise en place de certaines réformes. Engager ce chantier sans vision stabilisée ajoutera de la complexité. Elle préférerait patienter jusqu'à ce que la nouvelle offre et certaines réformes soient installées pour avoir une vision claire des flux d'étudiants, des effectifs, des contenus de certaines formations, etc. et avoir du concret sur lequel travailler. Mme Valérie FRITSCH-NOIRARD fait remarquer qu'on leur demande de professionnaliser des licences et certainement les masters. Si les écoles ont droit à un budget parce qu'elles professionnalisent, eh bien les autres aussi ! D'un côté, on a des privilégiés dans les écoles et de l'autre côté on a la masse et « faite avec ce que vous avez ! » Mme Alexandra KNAEBEL entend son point de vue et sa volonté de rentrer à nouveau dans ce chantier.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT a l'impression que celles qui ont de gros coefficients sont aussi celles qui ont des frais environnés. Du coup, elles contribuent d'une certaine façon et ce ne sont pas les chiffres indiqués dans le tableau qu'elles ont au final. Par exemple, sur la taxe d'apprentissage ou sur les alternants, une partie des recettes restent en central. Par ailleurs, les composantes n'ont pas toutes les mêmes recettes. Mme Alexandra KNAEBEL confirme que les recettes propres ne sont pas

les mêmes d'une composante à l'autre ; certaines sont plus actives dans le développement de l'apprentissage. Ce sont en effet des éléments qui s'ajoutent à cette simple lecture de la répartition de l'enveloppe. Mme Caroline MESSNER WOLFF indique qu'il n'y a pas de lien direct entre le coefficient et la contribution de la composante en frais environnés.

M. Cyrille BLONDET observe que les montants de la colonne « dotation spécifique » varient de 0 à 400 000 €. Qu'est-ce que cela signifie ? Mme Alexandra KNAEBEL explique que les spécificités de certaines composantes qui n'ont pas pu être traduites par un coefficient pédagogique l'ont été par cette dotation spécifique. Elle prend l'exemple de la Faculté des langues qui a cette dotation de 400 000 € pour le fonctionnement du Pôle Langues pour spécialistes d'autres disciplines (Lansad), qui assure l'enseignement des langues pour toutes les autres composantes. M. Cyrille BLONDET en déduit que cela porte une notion de mutualisation. Mme Alexandra KNAEBEL acquiesce. D'autres dotations spécifiques correspondent à des spécificités de formation comme les sorties de terrain à la Faculté de géographie. Ces dotations sont historiques également et mériteraient, dans le cadre de la nouvelle offre de formation, d'être révisées.

M. Bruno TRESCHER signale que la faculté qui a le plus d'étudiants dans ce tableau est la Faculté de droit avec 2 028 étudiants, mais 2 700 étudiants ne sont pas pris en compte pour ces calculs. Il abonde dans le sens de Mme Fritsch-Noirard pour revoir le modèle et ce critère de pondération pour la prochaine offre de formation. Mme Alexandra KNAEBEL concède que ce sont les effets de bord du modèle. Mme Frédérique BERROD rejoint Mme Knaebel : si on relance une discussion sur la clé de répartition, il faut en effet prendre en compte la nouvelle offre de formation. Par exemple, la réforme des études de santé a déjà des conséquences nombreuses. Il sera plus simple avec la nouvelle offre de formation de voir si les dotations spécifiques sont toujours au bon niveau. Mme Alexandra KNAEBEL fait savoir que la conclusion de la précédente tentative est que, si on veut avancer sur ce modèle, il faut que l'établissement soit en capacité d'augmenter l'enveloppe, parce que forcément, par ce jeu-là, certains vont gagner et d'autres vont perdre ; ils ne tomberont pas d'accord tant qu'ils n'arriveront pas à faire que personne ne perde, même s'ils retravaillent sur les coefficients. Mme Frédérique BERROD souligne qu'en termes budgétaires, c'est possible, mais qu'il faudra retirer à d'autres. C'est un jeu de priorités et de niveaux des besoins. Mme Alexandra KNAEBEL signale que de plus en plus de moyens du ministère, y compris de fonctionnement, sont fléchés sur certaines réformes. Ce sont des choses qu'on ne voit pas dans cette enveloppe. Si on veut travailler en toute transparence, il faudrait intégrer tous ces éléments dans la réflexion, sachant qu'il y a des moyens pérennes et des moyens non pérennes qui évoluent d'une année à l'autre. L'exercice ne sera pas simple, car rien que la traduction des lignes qui arrivent du ministère pour les informer du soutien est difficile à décrypter entre le spécifique, le pérenne, le soclé, etc. Mme Caroline MESSNER WOLFF précise qu'un droit de tirage en heures complémentaires est aussi alloué à chaque composante sur l'enveloppe de 7,1 M€ ; globalement, il y a le double en capacité de dépenses par rapport aux 6,5 M€.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT évoque le mobilier. Vu que l'établissement doit passer en mode sobriété, il faudrait aussi arriver à réutiliser le mobilier. Aujourd'hui, c'est compliqué quand on veut donner ou récupérer du mobilier. Mme Frédérique BERROD indique qu'il faudra avoir ces discussions dans le cadre du plan de sobriété. M. Christophe DE CASTELJAU ajoute que chaque fois qu'une structure déménage, on n'équipe pas à neuf. Au Studium par exemple, il y a aussi du mobilier déménagé. Ils essayent d'assurer un turnover sur le mobilier et ils en stockent parfois, même si stocker coûte aussi de l'argent.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT observe que l'établissement a encore du mal à encaisser, notamment *via* le paiement en ligne. Ce serait bien d'arriver à le mettre en place. Demander d'envoyer un chèque n'est quand même pas très 2022. Mme Frédérique BERROD partage cet avis. Cela devrait être résolu dans les prochains mois.

M. Jehan GOUNELLE signale que dans la liste des composantes, le nom « ESPE » n'a pas été remplacé par « INSPE ». Est-ce un oubli ou y a-t-il une raison particulière ? Mme Alexandra KNAEBEL précise que d'autres noms n'ont pas été remplacés. Dans le système d'information, on garde les anciens noms pour assurer un suivi.

Mme Alexandra KNAEBEL, en l'absence d'autres questions, propose de passer au vote. La répartition N1-N2 au sein du volet Formation du budget 2023 est adoptée par la CFVU par 25 voix pour. Un membre de la CFVU s'abstient.

Mme Alexandra KNAEBEL les remercie. Les composantes vont pouvoir commencer leur travail de construction budgétaire.

## 6. Cahier des charges de l'AAP Investissement formation 2023

Mme Alexandra KNAEBEL rappelle que l'objectif de l'AAP Investissement formation de la CFVU est de permettre aux composantes d'acheter des matériels coûteux et de rénover des espaces d'enseignement. L'enveloppe est identique à celle de

l'année dernière (500 000 €). Le cahier des charges et les critères de sélection sont inchangés. L'objectif est que les équipes puissent avoir engagé les dépenses d'ici le 30 juin 2023. C'est ainsi qu'a été construit le calendrier de l'appel.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT dit avoir le plaisir de siéger dans cette commission depuis deux mandats. La question des faux plafonds revient régulièrement en commission et la réponse varie. Il conviendrait de préciser dans le courriel d'accompagnement si l'amélioration des conditions d'études en installant des faux plafonds est éligible ou pas. Mme Alexandra KNAEBEL en prend note.

Mme Alexandra KNAEBEL, constatant qu'il n'y a pas d'autres remarques, soumet le point au vote. Le cahier des charges de l'AAP Investissement formation 2023 est adopté par la CFVU à l'unanimité des 26 voix pour.

### **7. Modification de maquettes – Faculté des sciences économiques et de gestion**

M. Thierry BURGER-HELMCHEN indique que le document présente un ensemble de modifications, essentiellement sur des masters. Toutes sont justifiées et ont été votées par le conseil de la faculté à l'unanimité le 8 avril 2022. En l'absence de question, il passe au vote. La modification de maquettes – Faculté des sciences économiques et de gestion est adoptée par la CFVU à l'unanimité des 26 voix pour. *(Départ de Mme Rasseneur à 16 h 36)*

### Approbation

### **8. Nouvelle procédure d'admission des candidats en situation d'exil**

Mme Marie DEROCHE présente le dossier d'admission adapté. Partant du constat que les procédures d'admission existantes pour accéder aux études supérieures ne sont pas nécessairement adaptées ou aisément accessibles pour les étrangers en situation d'exil (donc en situation de mobilité contrainte), suite à une réflexion qui a eu lieu sur le plan national et sur l'exemple de certaines universités (Grenoble, Lille, Tours), l'Unistra a réfléchi, en coopération avec la DES, à la mise en place d'une procédure *ad hoc* pour ces publics. La proposition consiste en un dossier adapté, un calendrier d'admission plus souple et un examen des candidatures plus souple qui résulterait d'un faisceau d'indices qui pourrait expliquer ou justifier leur situation et leur niveau d'étude en suivant les préconisations de l'article 7 de la Convention de Lisbonne d'offrir un accès égal, équitable et efficace à l'enseignement supérieur aux populations déplacées. Pour la mise en œuvre de la procédure, il est proposé une centralisation des candidatures par le Bureau d'accueil et d'intégration des étudiants en exil, qui est situé à la MUI et qui serait au sein du Pôle Solidarité, afin de préparer avec les étudiants candidats les dossiers, de faciliter le travail des composantes et de transmettre des dossiers éligibles et complets. Elle insiste sur le fait que ce dossier adapté constitue une réelle voie d'exception qui ne doit en aucun cas se substituer aux procédures classiques. *(Départ de M. Masquida à 16 h 39)*

M. Christophe DE CASTELJAU réitère qu'il ne s'agit pas de contourner ce qui existe, mais de répondre à des situations spécifiques. Les calendriers classiques étant assez contraints, un calendrier plus souple jusqu'au début des cours est proposé. Il peut y avoir très exceptionnellement des intégrations en cours d'année, mais ce n'est pas l'objectif. Par ailleurs, cela reste une validation des équipes pédagogiques. L'administration vérifiera simplement la complétude des dossiers.

Mme Sophie ROUSSEL comprend que l'objectif de cette procédure est de faciliter la vie des personnes en situation d'exil pour accéder à l'enseignement supérieur. Une fois inscrites à l'université, encore faut-il qu'elles soient logées. Elle rappelle que, autant il n'y a pas de difficulté pour loger quelqu'un qui bénéficie du statut de réfugié parce qu'il a un titre de séjour pour rester en France, autant une personne qui est sans titre de séjour n'est pas éligible aux résidences du Crous. Mme Marie DEROCHE fait remarquer que les résidences du Crous ont actuellement des personnes sans titre de séjour. L'université en tant qu'établissement d'enseignement supérieur n'a pas à connaître du statut administratif des étudiants ; elle présume que le Crous non plus. En revanche, il est important que les personnes aient des ressources suffisantes pour payer leur loyer. Mme Sophie ROUSSEL dit que le Crous et l'Unistra ne sont pas dans la même situation : un étudiant peut s'inscrire pour demander un visa pour entrer en France alors que le Crous gère la situation de personnes déjà en France. M. Christophe DE CASTELJAU précise que leur objectif est de proposer une voie d'accès à un public qui est dans une situation très spécifique.

Mme Paulina HERNANDEZ-ROUSSET indique que beaucoup d'étudiants inscrits n'ont pas de titre de séjour. Il est noté qu'il faut fournir une copie lisible du titre de séjour. Le fait que le titre de séjour soit refusé a-t-il une influence dans le dossier ? Mme Marie DEROCHE répond que non. L'idée est de transmettre autant que possible ces documents, mais ce n'est pas un élément rédhibitoire. On peut avoir des personnes déboutées du droit d'asile qui sont étudiantes à l'Unistra.

Mme Alexandra KNAEBEL, en l'absence d'autres questions, ouvre le vote. La nouvelle procédure d'admission des candidats en situation d'exil est adoptée par la CFVU à l'unanimité des 22 voix.

#### **9. Modification des modalités d'admission en filière santé (MMOPK)**

Mme Alexandra KNAEBEL indique qu'il s'agit de compléter les modalités d'admission en formation de santé. Puisqu'on déploie la 3<sup>e</sup> année, il est possible pour les étudiants inscrits en 3<sup>e</sup> année de licence d'intégrer la 2<sup>e</sup> année des études générales de santé. Le document présenté s'est vu enrichi d'un chapitre 3 concernant les épreuves d'accès aux formations de santé pour les étudiants inscrits en 3<sup>e</sup> année de licence, puisque 5 % des places en médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, kinésithérapie (MMOPK) sont réservés à cette voie d'accès. Le chapitre 3 décrit la recevabilité de la demande, le classement des étudiants, les conditions d'admission directe et les conditions d'admission après les études spécifiques. Constatant qu'il n'y a pas de question, elle passe au vote. La modification des modalités d'admission en filière santé (MMOPK) est approuvée par la CFVU à l'unanimité des 22 voix.

#### Convention nationale

#### **10. Convention annuelle entre l'Unistra et le CROUS pour le logement d'étudiants en mobilité internationale**

Mme Camille FLORENTZ, responsable du Pôle Mobilité hors Erasmus, précise qu'il s'agit d'un renouvellement d'une convention qui existe depuis 2011. Les légères modifications apportées concernent le mode de fonctionnement entre le Crous et l'Unistra, parce qu'il y a eu des changements au niveau de la direction du Crous et des résidences. Cette convention permet d'offrir aux étudiants internationaux qui viennent dans le cadre de programmes d'échanges des logements dès leur arrivée. Cela est garanti et mis en avant auprès des partenaires qui envoient des étudiants à Strasbourg. Le nombre de places diminue de 34, car des résidences sont en travaux comme l'année dernière. Mme Sophie ROUSSEL indique que c'est moins que la part de chambres fermées. Mme Camille FLORENTZ poursuit. Une précision porte sur les délais de règlement de l'université, qui s'est portée garante de régler les chambres qui ne sont finalement pas occupées. Les agents comptables respectifs sont tombés d'accord pour un délai de deux mois, ce qui laisse à l'université le temps pour demander aux étudiants de régler leurs chambres.

Mme Alexandra KNAEBEL, en l'absence de question, procède au vote. La convention annuelle entre l'Unistra et le CROUS pour le logement d'étudiants en mobilité internationale est approuvée par la CFVU par 21 voix pour. Un membre de la CFVU s'abstient.

Conventions internationales

**11. Accord pour l'accueil d'étudiants entre la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion / Université de Strasbourg et l'Université d'Etudes Internationales du Sichuan (République Populaire de Chine)**

M. Aurélien JORDAN présente le renouvellement d'une coopération initiée en 2016 entre la Faculté des sciences économiques et de gestion (Fseg) et le partenaire *Sichuan International Studies University*. C'est un programme qui permet à des étudiants chinois, après une préparation linguistique accrue en français, d'intégrer les enseignements de la Fseg. Les prérequis en termes de sélection linguistique ont été revus à la hausse ; des enseignants de la Fseg vont sur place pour s'assurer d'un niveau de langue de bon niveau. Les dispositions sur le reste du programme n'ont pas évolué. Cet accord permet à de très bons étudiants d'intégrer les masters de la Fseg.

Mme Alexandra KNAEBEL, en l'absence de question, passe au vote. L'accord pour l'accueil d'étudiants entre la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion / Université de Strasbourg et l'Université d'Etudes Internationales du Sichuan (République Populaire de Chine) est approuvé par la CFVU à l'unanimité des 22 voix.

**12. Renouvellement de la convention entre l'Unistra, l'Université catholique de Louvain et l'Université Saint Louis (Bruxelles) aboutissant à la délivrance d'un double diplôme de Master**

M. Aurélien JORDAN apporte la réponse à la question posée lors de la séance précédente sur le tarif, qui correspond à des frais administratifs et d'accès aux services, comme la CVEC en France. Il s'applique à tous les étudiants de l'Université de Louvain et de l'Unistra.

Mme Alexandra KNAEBEL, constatant qu'il n'y a pas de question, invite les membres de la CFVU à voter. Le renouvellement de la convention entre l'Unistra, l'Université catholique de Louvain et l'Université Saint Louis (Bruxelles) aboutissant à la délivrance d'un double diplôme de Master est approuvé par la CFVU à l'unanimité des 22 voix.

**13. Divers**

Mme Alexandra KNAEBEL s'enquiert des points divers. M. Arnaud GISSINGER s'informe sur la situation de l'exonération pour les étudiants extracommunautaires. Ils en avaient parlé l'année avant les vacances. Vu que le sujet arrivera prochainement, il souhaite connaître la marche à suivre pour ne pas se retrouver, comme l'année dernière, au dernier moment. Mme Alexandra KNAEBEL a le sentiment qu'ils seront comme l'année dernière au même moment. Aucun groupe de travail n'a été constitué pour avancer sur le sujet. La proposition sera similaire à celle de l'année dernière.

Mme Alexandra KNAEBEL les remercie pour leur patience et persévérance. Elle rappelle que la prochaine séance se tiendra le 25 octobre 2022 et lève la séance.

La séance est levée à 17 heures.

La Vice-présidente Formation et parcours de réussite

Alexandra KNAEBEL